

Restrictions d'usage de l'eau par département (arrêté préfectoral du 3 août 2017)

■ **Vigilance** : Information et incitation des particuliers et des professionnels à faire des économies d'eau

■ **Alerte** : Réduction des prélèvements à des fins agricoles inférieure à 50% (ou interdiction jusqu'à 3 jours par semaine), mesures d'interdiction de manœuvre de vanne, d'activité nautique, interdiction à certaines heures d'arroser les jardins, espaces verts, golfs, de laver sa voiture, ...

